

**Monsieur Edouard Philippe**

*1<sup>er</sup> Ministre*

Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS

Réf. FG/JT/HW/JPL/SJ/CB

**Objet : Fusion des rectorats normands**

Sotheville-lès-Rouen, le 27/03/2019

Monsieur le premier Ministre,

Vous avez été destinataire d'une lettre ouverte signée par onze organisations syndicales des personnels des rectorats de Rouen et de Caen (copie ci-jointe) dénonçant le projet de fusion des deux académies normandes.

L'expérimentation menée par le ministère de l'éducation nationale depuis la rentrée scolaire 2017, dans l'optique de fusionner les deux académies normandes avant proposition de généralisation à l'ensemble du territoire national, a rapidement démontré ses limites au détriment des personnels de l'éducation nationale et surtout des usagers de ce service régalién.

Le processus de fusion engagé envers et contre toute logique, autre que comptable, a rapidement connu des ratés liés à la diversité des pratiques et des logiciels utilisés dans chacun des rectorats mais aussi, et surtout, du fait des va-et-vient incessants induits entre les rectorats de Caen et de Rouen pour de nombreux responsables de services, qui ont fait perdre en efficacité et en réactivité.

Une perte de proximité qui ne saurait être comblée véritablement par le développement des téléprocédures ou des visioconférences.

La fusion des académies normandes et la mutualisation de la carte des formations qu'elle induit se traduit par un appauvrissement de l'offre de formations disponibles dans chacun des départements concernés. Une réduction de l'offre déjà perceptible à l'échelle de l'enseignement supérieur, du fait du processus de rapprochement des universités normandes voulu par le Ministre de l'éducation nationale et le Conseil Régional de Normandie, ces derniers tablant sur la mobilité des étudiants sans tenir véritablement compte de leurs moyens financiers, les plus précarisés étant, bien entendu, moins mobiles.

Alors que les procédures d'affectation et d'orientation des élèves se complexifient et que les conditions de remplacement des enseignants tendent à se dégrader, la fusion aurait pour conséquence de multiplier les affectations d'enseignants sur plusieurs établissements réduisant leur présence continue dans un même établissement auprès des élèves, ou encore, se traduirait par des délais d'instruction des dossiers des familles rallongés. Des familles qui ont déjà été particulièrement éprouvées à la dernière rentrée scolaire pour celles dont les enfants devaient bénéficier d'une auxiliaire de vie scolaire.

La fusion des rectorats de Rouen et de Caen ayant visiblement tourné à l'usine à gaz, au lieu de simplifier le fonctionnement des services académiques, celle-ci a vraisemblablement motivé l'annonce du Ministre de l'éducation nationale, le 31 janvier dernier, indiquant l'abandon du processus de fusion des différentes académies sur le plan national. Un processus, qui à l'aune de l'expérience des fusions des différentes régions mise en œuvre en 2015, n'est pas susceptible de générer des économies.

Malgré cet abandon, ou du moins, le report de ce processus de fusion des académies, le ministre de l'éducation nationale a néanmoins décidé de poursuivre le travail de fusion des rectorats de Rouen et de Caen.

Si la République est une et indivisible selon les termes de notre constitution, il ressort, en l'espèce, que les normands servent malgré eux de sujets de laboratoire pour tester la thérapie ré organisationnelle des services déconcentrés de l'éducation nationale en région.

Le traitement singulier fait aux élèves normands apparait chaque jour un peu plus préoccupant pour leurs réussites éducative et professionnelle du fait des dysfonctionnements et aberrations générés par la procédure de fusion.

Aussi, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de bien vouloir mettre un point d'arrêt à ce mauvais projet qui pose aujourd'hui plus de problèmes qu'il n'en résout comme vous le demande les organisations syndicales signataires de la lettre ouverte qui vous a été adressée.

Celles-ci se tiennent à disposition de votre ministère ainsi que de leur ministère de tutelle pour développer plus avant leurs remarques et propositions de coopération intra-académiques.

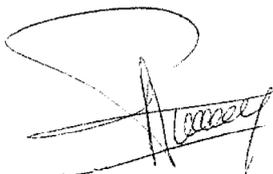
La nomination d'un nouveau recteur pour l'académie de Rouen constituerait un premier geste fort à même d'apaiser les tensions.

Sûr de l'intérêt que vous ne manquerez pas de porter à notre démarche, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre parfaite considération.

**Hubert Wulfranc**  
Député de Seine-Maritime



**Jean-Paul Lecoq**  
Député de Seine-Maritime



**Sébastien Jumel**  
Député de Seine-Maritime



**Céline Brulin**  
Sénatrice de la Seine-Maritime



**Ce courrier est adressé en copie à Monsieur Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'éducation nationale**

